



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 22 JUIN 2021

Le président Philippe Moccand salue la Municipalité, les membres du Conseil communal, la secrétaire et la boursière. Il cède la parole à la secrétaire pour l'appel. Vingt-cinq conseillers sont présents, trois se sont excusés et un ne l'est pas. Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte. Il n'y a pas de demande de modification de l'ordre du jour. Il sera donc suivi tel que présenté :

Ordre du jour

1. Adoption du PV de la séance du 19 avril 2021
2. Adoption des comptes 2020
3. Octroi d'un crédit d'étude pour le réaménagement de la RC 401 en traversée de localité
4. Communications de la Municipalité
5. Divers et propositions individuelles

1. Adoption du PV de la séance du 19 avril 2021

Chaque conseiller communal a reçu le procès-verbal. Yves Collet a une remarque concernant une chose qu'il a dite lors des divers et propositions individuelles. Dans le troisième paragraphe, il manque le « que » dans la phrase « Il n'y a pas eu des moments faciles. »

Il n'y a pas d'autre remarque, on passe au vote.

Le procès-verbal, modifié, est accepté à l'unanimité.

2. Adoption des comptes 2020

Chaque conseiller a reçu le préavis municipal et le rapport de la commission de gestion et des finances. Le président ouvre le débat.

Mélanie Gonin-Crepaldi a une question pour le poste 450.352.04. Elle s'étonne que le prix du papier ait passé de 80ct à 60CHF la tonne.

Alexandre Gygax répond que l'élimination du papier - carton coûte. Le prix est effectivement passé à 60CHF la tonne.

Fabian Zadory a deux questions qui se regroupent et qui sont en lien avec le rapport de la commission de gestion et des finances. A deux reprises, une fois pour le magasin au point 351.331.12, et une fois pour la STEP au point 460.331.22, le conseiller ne comprend pas que, s'il s'agit d'amortissements obligatoires, ils ne puissent pas être prévus ; ils n'étaient pas au budget.

Didier Planche répond que cela concerne deux investissements qui ont été réalisés durant le changement au sein de la bourse. Il y a eu un oubli lors de l'élaboration du budget.

Cédric Brand prend la parole en tant que rapporteur de la commission de gestion et des finances. Il relève que la commission a fait plusieurs recommandations dans le rapport. Il demande que la municipalité se positionne quant à ces recommandations.

Le syndic dit qu'il prend entièrement sur lui le fait d'avoir oublié de mettre au budget les 61'000CHF de participation à la modernisation de la STEP d'Yverdon. Ces travaux ont été fait. La commune a reçu une subvention. La ville d'Yverdon avait envoyé un planning avec un échéancier.

Didier Planche ajoute que pour le service des eaux, une fuite est imprévisible. En 2019, il y a eu pour 16'000CHF et en 2020 pour 45'000CHF. Il n'est pas pour gonfler le budget sur l'entretien de choses imprévisibles. Si le conseil souhaite apporter des liquidités sur le compte de l'eau, le syndic propose d'augmenter le prix de l'eau et de mettre cela sur un fond de réserve. Ainsi si une conduite lâche, on pourrait utiliser ce fond ce qui n'impacterait pas les comptes.

Didier Planche relève qu'il est mentionné à la dernière page du rapport qu'à l'avenir on ne peut échapper à une hausse d'impôts. Le syndic rappelle que lorsque la municipalité a présenté le préavis sur le complexe communal, accepté lors du dernier conseil, elle proposait d'augmenter de trois points le point d'impôt. C'est quelque chose qui sera décidé cet automne.

Il termine en disant que, suite à la conclusion du rapport, la municipalité a pris contact avec le préfet. Ce dernier relève que le rapport n'est pas constructif. Il est trop dur et déplacé pour une fin de législature. La municipalité actuelle ne peut pas s'engager pour la suite, que c'est la nouvelle équipe qui devra gérer ces recommandations.

Cédric Brand réagit en disant que la commission doit faire un rapport qui doit valider l'exercice qui vient de se dérouler et qu'à ce titre-là c'est la municipalité actuelle qui doit se positionner.

Le syndic répond qu'il ne peut pas s'engager pour la suite du fait qu'il termine au 30 juin.

Le conseiller relève qu'il n'y a aucune réponse aux recommandations du rapport.

Sébastien Briales Gonin signale que l'avis du préfet ne lui sert à rien.

Christophe Delay dit qu'une partie de la municipalité sera là lors de la prochaine législature. Il demande s'il y a déjà des plans pour la suite, quelles seront les démarches qui vont être faites. Ce serait bien d'avoir une discussion aujourd'hui. Cette fin de non-recevoir est un peu abrupte. Il souhaite savoir si la municipalité va mettre ça au programme ou non. Il trouve les recommandations constructives et intéressantes.

Alexandre Gygax répond que la prochaine législature commence au 1^{er} juillet. La prochaine équipe s'engage à rencontrer rapidement la nouvelle commission de gestion et des finances afin de voir les améliorations à entreprendre, la stratégie à adopter. A ce jour, la municipalité a décidé de ne pas se positionner. Elle ne peut s'engager alors que le nouvel exécutif et le nouveau législatif ne sont pas encore en place. Elle ne va pas décider des choses pour eux. L'équipe future va mettre en place des stratégies. Le municipal relève que les remarques faites sur l'exercice de cette année ont bien été entendues et que des améliorations vont être effectuées. Il serait mal à l'aise d'accepter cette phrase du rapport qu'on pourrait lui reprocher lors de la prochaine législature.

Christophe Delay comprend la position de la municipalité. Il dit qu'on va enterrer le rapport et oublier ces recommandations. Il demande si quelque chose pourrait être fait pour tracer ces recommandations ; de remettre ça à l'ordre du jour d'un prochain conseil. Il se réjouit d'entendre la nouvelle municipalité sur ces recommandations. Il demande s'il faut faire une motion ou une interpellation afin que cela ne reste pas dans les oubliettes.

Alexandre Gygax répond que 60% des conseillers actuels ont été réélus. La commission de gestion et des finances a déjà été nommée. Il ne voit pas comment on pourrait oublier. Il rappelle aussi que d'ici novembre, on va débattre sur le plafond d'endettement, le point d'impôt et le budget.

Cédric Brand dit que lorsqu'on est dans un organe législatif ou exécutif, on succède à d'autres personnes qui étaient là avant. Il relève qu'il y a une inquiétude par rapport au régime financier de la commune avec un train de vie qui est largement supérieur. Une proposition constructive d'économie a été proposée. Il ne comprend pas comment le conseil peut voter à côté et dire qu'on ne tient pas compte de ces remarques. La commission essaie de faire passer un message. Il y a une fin de non-recevoir et cela l'inquiète.

Alexandre Gygax dit que le conseil va valider les comptes de cette année. La stratégie future sera traitée au prochain conseil. La nouvelle municipalité va travailler dessus. Actuellement, on ne peut s'engager tant que la vision pour la nouvelle législature n'est pas connue.

Christophe Delay est surpris. Il aurait aimé entendre que la municipalité a mis ça dans son agenda de travail, qu'elle a pris en compte les remarques.

Alexandre Gygax redit que la municipalité a pris en compte ces remarques et qu'elle va travailler avec la commission de gestion et des finances.

Christophe Delay dit que peut-être certaines recommandations ne seront pas prises en compte. Il n'a pas entendu clairement de la part de la municipalité que cela a été transmis à la nouvelle municipalité, que cela fera partie du prochain travail et que l'on reviendra vers le conseil en début de législature.

Philippe Moccand dit qu'on va accepter le préavis avec ces recommandations. Il relève qu'il y a quatre membres présents ce soir qui feront partie de la future commission de gestion et des finances. C'est aussi le rôle de ces personnes de ne pas oublier ces recommandations.

Cédric Brand ajoute qu'il y a un problème de régime financier actuellement. Il revient à l'élaboration du budget 2021. Il avait été demandé de trouver des ressources d'économie. Au conseil communal suivant, le conseiller a posé la question à la municipalité afin de savoir si elle avait travaillé sur ce point. La réponse avait été non. Il demande que les recommandations du rapport soient bien traitées et ne fassent pas l'objet d'un classement. Il déplore que la commission fasse un travail de fond, qu'elle ait été regarder comment fonctionne la commune et la réponse qui est donnée est : « J'ai été regarder chez le préfet et ce dernier dit que ce n'est pas très constructif. ». Cela le questionne sur la collaboration qu'il peut y avoir entre la municipalité et le conseil communal.

Le président dit qu'il ne pense pas que la municipalité a fait un mauvais travail puisqu'il y a derrière, tout un travail de contrôle qui a été fait. L'exercice comptable est réussi. Il ajoute que les recommandations seront prises en compte lors du prochain conseil.

Didier Planche relève que lorsque la municipalité a rencontré la commission le 25 mai, il y avait peu de questions concernant les comptes. Il ajoute que les trois municipaux restants ont bien pris note des recommandations. Dès le début de la législature, le conseil pourra mettre des recommandations, des limites sur les trois points qui seront votés, comme cela a été fait en 2016.

Cédric Brand termine en disant que chaque point qui est mentionné dans le rapport a été discuté avec la municipalité lors de la séance du 25 mai.

Il n'y a plus de question, ni de remarque. On passe au vote.

Le conseil communal :

- accepte les compte 2020 par deux avis contraires et six abstentions.

3. Octroi d'un crédit d'étude pour le réaménagement de la RC 401 en traversée de localité

Chaque conseiller a reçu le préavis municipal, le rapport de la commission de gestion et des finances et le rapport de la commission ad hoc.

Le président ouvre le débat.

Fabian Zadory relève qu'il faut être en dessous des 150'000CHF pour un marché public. Il demande quelles sont les garanties d'être en dessous de ces 150'000CHF.

Christian Gonin confirme que le crédit demandé ne porte que sur l'étude. Pour la réalisation des travaux, un autre crédit sera demandé. Les bureaux qui sont mandatés pour l'étude auront un très petit mandat.

Le municipal ajoute qu'il aimerait être en dessous car il trouve ces prévisions assez hautes. Il est toujours en attente d'une offre. Un bureau a renoncé.

Alexandre Collet relève que cela devient régulier qu'au niveau de la planification, on fait des mises à l'enquête et après la demande de crédit. Il a l'impression d'être toujours devant le fait accompli. Il se demande combien va représenter le projet en sachant que le crédit d'étude est de 150'000CHF. Il propose de se concentrer sur le centre du village et ainsi de réduire le coût des travaux. Mettre 1 million ou plus pour une traversée de village, c'est exorbitant. Il aurait souhaité que le conseil puisse s'exprimer sur le projet.

Christian Gonin répond que ce qui est prévu par rapport à l'étude concerne une proposition d'aménagements possible. La municipalité souhaite organiser une séance d'information pour le conseil et la population. Un travail sera fait avec les services de l'état afin de savoir ce qui est autorisé. Cette phase ira jusqu'à l'appel d'offre car, si on veut demander les subventions au canton, il faut avoir un projet complet. Il y a deux ans, le municipal avait demandé au voyer pour refaire la route au centre, endroit qui était en plus mauvais état. Le voyer a dit qu'il fallait faire une analyse de l'état de la chaussée, des autres routes. Il faut faire une analyse globale et non du saucissonnage. L'état veut une enveloppe globale pour la réfection

de la route. Après on pourra demander les subventions qui devraient être de 40 à 45%, pour ce qui est route, bande de roulement. Tout ce qui est aménagements, trottoirs, chicanes, ne seront pas pris en compte pour les subventions.

Le conseiller demande si après l'analyse globale on pourra saucissonner ou ne faire qu'une partie du projet si on estime que le coût total est trop élevé.

Le municipal répond qu'il faudra avoir une discussion avec l'état et voir par rapport à la convention qui va être signée pour le subventionnement. Si on réalise le projet en 2-3 fois, l'état nous versera les subventions en 2-3 fois.

Mélanie Gonin Crepaldi trouve que ça a du sens d'avoir un projet global. Effectivement le centre scolaire sera à la route de Nonfoux, mais les enfants qui seront scolarisés au collège viendront de tout le village. Il faut tenir compte du chemin de l'école.

Alexandre Gygax complète en disant que la municipalité ne met pas devant le fait accompli. Cette manière de faire oblige la personne qui fait le projet d'avoir quelque chose qui tient la route. Elle se doit de mettre à l'enquête le projet, de traiter les oppositions et ainsi de ne pas avoir un projet farfelu. Cela permet d'avoir des offres qui sont au franc près avec des chiffres précis. On est sûr que le projet est faisable.

Christophe Delay demande à quoi correspondent les valeurs seuils.

Christian Gonin répond que cela correspond au 150'000CHF pour l'étude. Si on dépasse cette somme, nous devons faire un appel d'offre gré à gré.

Il n'y a plus de question, ni de remarque. On passe au vote.

Le conseil communal :

- accepte l'octroi d'un crédit d'étude pour le réaménagement de la RC 401 en traversée de localité avec une abstention.

4. Communications de la Municipalité

Alain Casella n'a pas d'information concernant la police des constructions, cela suit son cours. Concernant la place de sports, les matchs ont repris pour les juniors et les adultes. Les locations de la buvette ont aussi repris.

Didier Planche n'a rien de spécial concernant ses dicastères. Il souhaite à toutes et tous un bel été et une bonne suite.

Michel Collet annonce que Malyka Gonin a repris la présidence d'Agenda 21. Pour rappel, depuis 2003, Agenda 21 met sur pied des petits projets citoyens tels la fête villageoise, le repas mensuel pour les aînés, le réaménagement du sentier du Buron, la renaturation d'un ruisseau, le brunch pour les personnes dans le besoin, la participation à la rédaction du journal Essertines Info. Le municipal annonce la conférence qui se déroulera le 2 novembre dans cette salle, conférence sur les voitures électriques et le coup de balai du 11 septembre. Michel Collet souhaite un bel été et une bonne continuation à ceux qui quittent le conseil.

Christian Gonin informe que l'installation de chantier du complexe communal et scolaire devrait avoir lieu avant les vacances. Il va attendre les offres concernant le préavis qui vient d'être accepté.

Alexandre Gygax annonce qu'il y a un COPIL qui travaille sur le complexe communal et scolaire. Il est composé de personnes de l'ASIRE et de 3 personnes de la municipalité. Il s'agit de Michel Collet, Christian Gonin et Lauriane Chuard.

Il ajoute qu'on devrait pouvoir célébrer le 1^{er} août. Il reste à disposition pour d'autres informations ou questions.

5. Divers et propositions individuelles

Le président rappelle la date des prochaines votations qui auront lieu le 26 septembre.

Pascal Henchoz s'adresse à la municipalité et aux conseillers en tant que vice-président de la société de fromagerie du Gros-de-Vaud et producteur laitier. Il est déçu de voir que le magasin local ne fournisse pas

le gruyère de la société de fromagerie du Gros-de-Vaud à Vuarrens dont un tiers de la production se fait sur la commune d'Essertines. Une lettre a été envoyée à la municipalité demandant que la commune entre en discussion avec les deux gérants par rapport à cette situation. La société va le faire aussi de son côté. Le conseiller relève que c'est un magasin qui fonctionne bien, qui a misé sur le local, des pommes de terre d'Essertines, des légumes des villages avoisinants, ... Il trouve dommage que le gruyère du village ne se vende pas au magasin. Ce n'est pas le but de dire : « Allez acheter à Vuarrens. ». Il souhaite que chacun sache que le gruyère qui est vendu dans le magasin local n'est pas le gruyère qui est fait dans le village. Yves Collet demande si le cheminement, pour la prochaine législature, concernant le plafond d'endettement, le point d'impôt, le budget reste identique. Ces informations sont importantes pour la façon de travailler. On va voter un point d'impôt, un plafond d'endettement. Ce n'est pas ça qui va grever les finances communales. Il faudrait faire un tour de tous les comptes et voir où on peut faire des efforts. Alexandre Gygax dit qu'il y a des délais à respecter. D'ici à fin octobre, il faut envoyer notre point d'impôt et notre plafond d'endettement. La municipalité va travailler dès le 1^{er} juillet sur une vision pour la législature avec des propositions d'investissements. Le conseil pourra se positionner par rapport à cela. Le plafond d'endettement n'est pas le plus important. Ce n'est pas parce qu'on vote une certaine somme qu'on doit toute l'utiliser. Chaque objet sera voté séparément par le conseil. Concernant le point d'impôt, la municipalité va faire des projections et proposer des variantes et des solutions adaptées.

La question du conseiller était plus par rapport aux opérations courantes, s'il y a moyen de faire des économies de ce côté-là et peut-être économiser 2 points d'impôt. C'est difficile de refuser un budget.

Alexandre Gygax répond qu'un budget reste une estimation. Par exemple pour le poste de l'EFAJE au budget, il a, à chaque fois été surdoté ; la somme n'est pas toute utilisée. On peut essayer d'affiner le budget, mais on est tributaire des associations. Concernant les impôts, la municipalité fait des estimations. On peut affiner à 2'000, 3'000CHF sur certains postes et d'autres on ne peut pas.

Pascal Hanchoz tient à relever que ce qui a été voté ce soir a bien été pris en compte, que la commission de gestion et des finances se donnera de la peine pour continuer dans le même sens.

Thomas Bliesener dit qu'il a bien pris note de ce qui a été dit dans le rapport, que la nouvelle commission fera attention.

Christophe Delay tient à remercier les 2 municipaux sortants pour leur engagement et tout leur travail.

Philippe Moccand termine en disant qu'on arrive au terme de cette législature. Il remercie chacune et chacun pour le travail effectué. Il a pu compter sur une équipe dynamique et engagée. Il dit un grand merci à la secrétaire qui va passer à la municipalité. Il remercie les personnes du conseil qui vont nous quitter, Didier Planche et Alain Casella pour toutes ces années passées au sein de la municipalité. Le conseil les remercie par de chaleureux applaudissements.

Il n'y a plus de remarque.

Philippe Moccand donne la parole à la secrétaire qui procède au contre-appel qui correspond à l'appel précédent.

Le président lève la séance.

Pour le conseil communal :

Le Président :

La Secrétaire :

Philippe Moccand

Lauriane Chuard